

Règlement du jeu « Nuit d'hôtel*avec Spa »**

1. Huissier

Ce règlement est déposé auprès de la SELARL AY représentée par Maitres Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de justice associés 32 rue de Malte 75011 PARIS

2. Sociétés organisatrices

La Société SAS Pasino de St-Amand-les-Eaux, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Valenciennes sous le numéro 340 420 314 et dont le siège social est situé au Rocade Nord 59230 St-Amand-Les-Eaux, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulée : « Gagnez une nuit d'Hôtel*** avec Spa » accessible via la page du Pasino de Saint-Amand située à l'adresse URL: <http://www.facebook.com/pages/Pasino-St-Amand-les-Eaux/112883598732965>

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook.

Les informations que vous communiquez sont fournies à la société organisatrice et non à Facebook.

Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre des autorisations que vous aurez accordées via les cases à cocher en fin de formulaire.

3. Durée du jeu

L'opération dénommée « Gagnez une nuit d'Hôtel*** avec Spa » débutera le 02 Décembre 2011 à 00h01 et se terminera le 31 Décembre 2011 à 23h59.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Toutes les modifications seront le cas échéant précisées par voie d'avenant déposé chez l'huissier dépositaire du présent règlement.

4. Participation

4.1. Conditions de participation

La participation à ce jeu est soumise exclusivement au présent règlement.

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et en Belgique, cliente ou non du Pasino et remplissant les conditions de participation

Sont exclus de la participation au jeu :

- le personnel et les associés de la ou des société(s) organisatrice(s), les conjoints, ascendants et descendants directs des membres du personnel et des associés de la ou des société(s) organisatrice(s).
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception et l'élaboration du présent jeu ainsi que leurs conjoints, ascendants et descendants.

La participation au jeu de toute personne indiquée au paragraphe ci-dessus sera considérée comme nulle.

La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

La participation est enregistrée lors de l'inscription gratuite suivant les modalités énumérées ci après, depuis la page facebook du Pasino située à l'URL :

<http://www.facebook.com/pages/Pasino-St-Amand-les-Eaux/112883598732965>

Participer à « Gagnez une nuit d'Hôtel*** avec Spa » implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs et d'autres parties.

Au-delà des dates et horaires précisés à l'article 3, aucune tentative de participation ne sera validée.

4.2. Modalités de participation

Pour accéder au jeu « Gagnez une nuit d'Hôtel*** avec Spa » le joueur doit :

- Se rendre sur la page facebook du Pasino située à l'URL :
<http://www.facebook.com/pages/Pasino-St-Amand-les-Eaux/112883598732965>
- Sélectionner et ouvrir l'application « « Gagnez une nuit d'Hôtel*** avec Spa »
- Etre fan du Pasino ou à défaut le devenir en cliquant sur le bouton j'aime.
- Cliquer sur le bouton participer
- Accepter que l'application utilise son adresse mail en cliquant sur le bouton « connexion »
- remplir le formulaire d'inscription: Compléter ou corriger les champs du formulaire nom, prénom, adresse de messagerie électronique, adresse, date de naissance, code postal, ville et numéro de téléphone
- attester avoir lu et accepté le présent règlement en cochant la case prévue à cet effet
- enregistrer sa participation en cliquant sur le bouton « valider »

La participation est limitée à une par personne (même nom, même adresse) sur toute la durée de l'opération. Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle.

Toute information personnelle indispensable pour participer au jeu communiquée par le Participant et dont il apparaîtrait qu'elle serait manifestement incohérente, inexacte et/ou fantaisiste, ne sera prise en compte et entraînera la nullité de la participation dudit Participant.

4.4 Désignation des gagnants par tirage au sort :

Les gagnants seront tirés au sort.

Le tirage au sort sera réalisé de manière informatique par l'entreprise organisatrice et aura lieu le 02 janvier 2012 à 10h.

4 bulletins de participation seront ainsi tirés au sort de manière informatique.

Pour toute correspondance, les Participants font élection de domicile à l'adresse mail indiquée sur le formulaire du présent jeu.

Les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité (nom, prénom, date de naissance) coordonnées téléphoniques (téléphone fixe ou portable) et leur domicile (adresse postale et/ou Internet).

Toutes informations fausses entraînera la nullité de la participation du joueur tiré au sort et donnera lieu au tirage d'un nouveau bulletin.

Un seul lot peut être attribué par foyer (même nom, même adresse), si lors du tirage au sort plusieurs bulletins du même foyer sont sélectionnés seul le premier sera retenu, les autres donneront lieu à un nouveau tirage.

5. Dotations

5.1 Lots

Seront mis en jeu au total 4 lots pour une valeur totale minimum de 482.16 € et maximum de 558.16€

Chacun des 4 participants tirés au sort remporte 1 nuit pour deux personnes à l'hôtel *du Pasino de Saint Amand les Eaux d'une valeur maximale de cent trente neuf euros et cinquante quatre cents TTC (139.54€)(selon les réservations nuits ou week-end)

Sont inclus dans le lot :

L'hébergement en chambre standard avec petit déjeuner buffet pour deux personnes

L'accès au SPA** pour deux personnes

*utilisable du deux Janvier au 31 Mars 2012 (à l'exclusion des 10-11-12-13 et 14 Février) sur réservation prise avant le 24 Mars 2012 et selon disponibilité de l'hôtel.

**L'accès au spa comprend :

- accès à la salle de sport
- accès au hamam et au jacuzzi

Ne comprend pas les modelages. En supplément à régler sur place aux tarifs en vigueur.

Tous les frais relatifs aux dépenses personnelles, les prestations supplémentaires proposées par l'hôtel, ainsi que le transport pour se rendre au lieu du séjour resteront à la charge exclusive du gagnant.

5.2 Remise des lots

La société organisatrice enverra aux Gagnants un courriel (à l'adresse fournie lors de son inscription) portant notification de leur gain et des modalités de récupération.

Les nuits d'hôtel remportées dans le cadre de la présente opération ne sont utilisables que jusqu'au 31 Mars 2012 au plus tard.

Le gagnant, devra s'adresser au service de réservation à compter du 2 janvier 2012 et jusqu'au 24 mars 2012 pour choisir les dates de son séjour selon les disponibilités de l'hôtel.

Le service réservation est ouvert 7jrs/7 - 24h/24 et joignable par téléphone au : 0327482020 ou par fax : 0327456630

Si le gagnant n'effectue pas la réservation nécessaire à son séjour où si il contacte le service réservation en dehors des délais susmentionnés, il sera considéré comme renonçant au bénéfice de son lot.

Le gagnant devra se présenter à l'hôtel aux dates convenues, muni d'une copie du courriel de confirmation de son gain et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Dans l'éventualité où le Gagnant ne se présenterait pas muni de la copie du mail l'informant de son gain) et d'un document d'identité en cours de validité attestant de son identité et sa

majorité, le lot sera perdu par le Gagnant et conservé par la Société organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être engagée.

Avant la délivrance de son lot au Gagnant, la société organisatrice procédera à toutes les vérifications nécessaires et en particulier celles relatives à son identité, sa majorité et à son domicile (adresse postale et/ou internet). Toute information qui s'avèrerait fausse entraînera de droit l'annulation du gain qui sera conservé par la société organisatrice.

Les lots remportés sont strictement personnel, ils ne peuvent être transmis à un tiers.

Les lots ne peuvent être échangés contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer un des lots offerts par un lot de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif en cas d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des lots prévus dans des délais raisonnables.

Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Ils ne peuvent donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du Jeu n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

En cas de renonciation expresse ou tacite d'un Gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la société organisatrice et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature du lot le permet et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de l'utilisation des lots.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

6. Limitation de responsabilité

La participation au jeu «Gagnez une nuit d'Hôtel*** avec Spa » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux url :

<http://www.facebook.com/pages/Pasino-St-Amand-les-Eaux/112883598732965>

http://www.facebook.com/pages/Pasino-St-Amand-les-Eaux/112883598732965?v=app_273259112707534

comme la participation des Participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation du jeu «Gagnez une nuit d'Hôtel*** avec Spa » ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

7. Manifestations publi-promotionnelles

Les gagnants autorisent par avance la société organisatrice de ce jeu ainsi que le Groupe Partouche dont elle est une filiale, à utiliser leurs nom, prénoms, coordonnées et photos à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot. En particulier, le gagnant permet que ses noms, prénoms, coordonnées et photos apparaissent clairement sur les sites internet de la société organisatrice et du Groupe Partouche. Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom du gagnant.

8. Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce jeu peuvent être utilisées par la société organisatrice, qui peut être amenée à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à des tiers. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment soit par écrit auprès de :

Pasino de Saint Amand les Eaux – Jeu Nuit d'hôtel***avec Spa
Rocade Nord 59230 St-Amand-Les-Eaux, France

9. Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit en indiquant le nom du jeu, les noms, prénoms et adresses complètes du joueur ainsi que la date et l'heure de participation ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée après ce délai. Un même participant ne peut recevoir qu'un seul lot. Les participants ne pourront considérer leur lot comme acquis que s'ils reçoivent le mail de confirmation envoyé par la Société organisatrice après la clôture du jeu auquel ils ont participé.

10. Remboursement

La participation au jeu est entièrement gratuite.

Les frais engagés pour la participation au jeu «Nuit d'hôtel***avec Spa», pour les frais de connexion, peuvent être remboursés dans les conditions suivantes :

- Lorsque la connexion à Internet s'effectue au moyen d'un modem et d'une ligne téléphonique, les frais de connexion sont remboursés sur simple demande écrite envoyée par voie postale à l'adresse suivante:

Pasino de Saint Amand les Eaux – Jeu Nuit d'hôtel***avec Spa
Rocad Nord 59230 St-Amand-Les-Eaux, France

Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 30 jours après sa participation le cachet de la poste faisant foi, par écrit à l'adresse ci-dessus (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Une seule demande par foyer (même nom, même adresse postale) et pour la durée complète du jeu sera prise en compte.

La connexion au réseau Internet peut être remboursée au forfait de 0,46 euros TTC (10 minutes de connexion maximum) sur simple demande écrite du participant, accompagnée des justificatifs suivants:

- un justificatif d'identité (photocopie)
- une indication de l'e-mail qui a servi à la participation
- la date et l'heure de participation
- une copie de la facture de votre opérateur téléphonique ou du fournisseur d'accès précisant les dates et heures au cours desquelles le participant s'est connecté.
- un RIB.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site du jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

11. Convention de preuve

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

12. Loi applicable et interprétation

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par les organisateurs de l'opération et leur décision sera sans appel. La participation à ce jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

13. Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est déposé auprès de la SELARL AY représentée par Maitres Eric ALBOU & Carolle YANA, Huissiers de justice associés 32 rue de Malte 75011 PARIS

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement par toute personne en faisant la demande écrite à (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) à la société organisatrice.